39e Année - N° 3016. Le No 0.25 c. Paraît le Samedi 10 Septembre 1927

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25 Rue Droite, 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'*Agence Havas*, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 1,25
Réclames (la ligne) 1,00
Commerciales (la ligne) 1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

LA POLITIQUE

AU TRAVAIL

La recherche des Arrondissements continue : en régions montagneuses, elle est particulièrement ardue !

M. Charles BARON, député sortant, menacé dans les Basses-Alpes se réfugiera, paraît-il, dans l'Isère où il est châtelain.

Le Cri de Paris,
(du 21 Août 1927)

Le départ de M. Charles Baron

Ainsi, M. Charles Baron, c'est exact, vous partez ? Le bruit de votre départ (j'allais dire de votre fuite...) qui avait couru un instant, rasant le sol vient de s'élever, de grandir et d'éclater. Il s'est matérialisé en un entrefilet du *Cri de Paris*. N'ayant pas eu connaissance d'une rectification de votre part, j'en conclus qu'il est exact : donc, vous partez !

Bon voyage, M. Charles Baron ! Toutefois, avant que vous quittiez définitivement nos chères Alpes, laissez-moi exprimer un regret, M le Député : nous aurions voulu vous chasser, et non vous laisser partir en beauté. Vous me direz que pour vous, le résultat est le même, mais pour nous, cela eût été si agréable de vous exprimer le peu d'estime que nous avons pour vous..... Vous nous refusez cette ultime satisfaction. Décidément, il sera dit que vous nous aurez déçus sur toute la ligne !

Lorsque vous êtes venu dans nos Alpes pour la première fois vous présenter à peu près "*sérieusement*" (autant qu'on puisse accoler cet adverbe à votre nom), c'est-à-dire en 1919, vous êtes parvenu en trahissant votre compagnon de liste, ce pauvre Gardiol, à décrocher un mandat grâce à un scrutin nouveau et plein de surprises. Vous ne pouviez, comme votre malheureux second, exhiber un parchemin de Docteur ou un diplôme quelconque. Alors, vous avez pris un titre que la loi permet à tous, et qui n'exige ni concours, ni examens, ni connaissances ; vous vous êtes intitulé "Ingénieur-Chimiste" Vous avez fait rayer par quelques amis sûrs, ce naïf (et je suis modeste !) qui a nom Gardiol. Cela aidant, vous avez décroché la timbale. Arrive 1924. C'était l'époque, où, le Corps Electoral, dégoûté de la politique du Bloc National, balaya comme fétu de paille, tout ce qui n'était pas Cartel des Gauches. La Fortune continuait à vous sourire ! Mais vous le savez, pour exprimer son inconstance, les anciens représentaient la Fortune sur une roue. Et puis, je ne peux résister au plaisir de vous servir, à vous qui faites un tel abus des citations pour faire croire à une culture que vous ne possédez pas, le mot de Charles-Quint battu : « La Fortune a comme les femmes : elle préfère les jeunes princes aux vieux empereurs ».

Ce n'est pas que vous soyez déjà trop vieux et que vous succombiez sous le poids des ans ! Non. Selon la formule, je veux vous dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.....

Le voici, M. Baron : *maintenant, vous êtes trop connu* : Les deux premières fois, vous avez bénéficié du doute, cela n'est plus possible à l'heure actuelle... Vous êtes venu vers les travailleurs avec de belles promesses, des tirades enflammées contre les "infâmes capitalistes", les "buveurs de sang" que sont les exploiteurs du Régime... Alors les prolétaires ont marché... Peu à peu on apprend que vous appartenez à la catégorie des gens contre lesquels vous vitupérez, que vous êtes un profiteur de la société bourgeoise, que votre titre de député ne vous a servi qu'à faire plus facilement des affaires. C'est d'abord le spirituel Père Andrieux, qui déclare à Digne, devant un nombreux auditoire, que vous lui avez avoué qu'en votant l'augmentation parlementaire, vous n'avez envisagé que l'intérêt des députés pauvres, mais non le vôtre, car vous possédiez, selon vos dires, 80.000 frs. de revenus. Ce n'était déjà pas mal ! Puis on apprend que vous êtes Châtelain dans l'Isère.

On sait enfin que le député Charles Baron opère dans les huiles de Dion-Bouton ! Je sais bien que les journaux nous ont appris les difficultés financières de cette firme mais je ne suis pas inquiet sur votre sort à ce sujet. Si vous gagnez beaucoup d'argent dans une affaire florissante, je vous crois capable, député Baron, de tirer votre épingle du jeu dans une affaire en déconfiture ! Mais ce n'est pas tout : vous vous faites envoyer en mission en Syrie aux frais de la "Princesse" ! Oh ! non pas pour remplir les fonctions de Commissaire du Peuple aux Armées. Non ! vous avez une sainte répulsion pour la "guerre qui fait pleurer les mamans". Nous l'avez-vous assez souvent servi ce cliché avec des trémolos dans la voix !

Mais en Syrie, il n'y a pas que la guerre : il y a du pétrole. C'est précisement parce qu'il y a du pétrole qu'il y a la guerre ! Et chaque fois qu'il y a du pétrole quelque part on est sûr d'y rencontrer aussi le député Charles Baron, ce qui permettait à un collègue un peu rosse ou peut-être hélas ! quelque peu jaloux de vos millions de vous appeler "Baron le Pétrolier"

En présence de tant de procédés pour acquérir de l'argent, pour bénéficier au plus haut point de cette "infâme société capitaliste" un Bas-Alpin, profond observatenr, disait un jour : « Lou Baroun a coumo lei Boumians : n'a jamaïs proun ».

Il fallait néanmoins pour pouvoir abuser de la crédulité des travailleurs continuer à poser au prolétaire sans le sou. Chacun sait qu'au cours de vos déplacements vous voyagiez dans de somptueux sleeping-cars, vêtu avec la dernière élégance. A l'avant dernière station vous rangiez prudemment les effets chics, par trop compromettants, dans une valise et vous changiez de voiture. De sorte que la délégation des camarades qui vous attendait à la gare voyait descendre d'un vagon de 3me classe un voyageur entièrement transformé : un veston rapé aux coudes, un foulard au cou, et sous ce nouvel accoutrement, personne n'aurait reconnu le député Baron qui, quelques minutes au paravant dans le couloir des "premières" faisait dans un style Régence le baise-main aux dames.

Hélas ! tout à une fin ! La mèche a été éventée. Les prolétaires ont ouvert l'œil, ils se sont renseignés, ils sont maintenant édifiés sur votre compte et si vous n'étiez pas parti il y a fort à parier qu'il ne se serait pas trouvé parmi les "gueules noires" de Manosque et de St Maime, parmi les travailleurs des champs, parmi les prolétaires de nos petites villes, deux douzaines d'électeurs conscients disposés à vous accorder leur confiance !

Mais vous partez ! vous vous préparez à aller faire le bonheur des travailleurs Dauphinois, comme vous avez fait celui des prolétaires Bas-Alpins..... Qu'ont pu faire nos camarades gantiers de Grenoble pour mériter un pareil sort !

Quoiqu'il en soit, une fois parti, les populations de Forcalquier et de Sisteron vont tâcher de remettre un peu d'ordre dans la maison, de remédier au gachis dans lequel nous nous débattons. Vous avez profité, Monsieur le député Baron, de votre titre de représentant du Peuple pour faire vos affaires, *vos propres affaires* (si l'on peut dire ainsi.)

Nous tâcherons, nous les Bas-Alpins de faire celles de notre cher pays des Alpes, de notre région si délaissée ! Et lorsque nous aurons accompli cette tâche sacrée, lorsque votre passage aux affaires publiques comme délégué de notre département ne sera plus qu'un souvenir brumeux, il ne viendra à l'esprit de personne de vous accuser de nos malheurs : ce serait vous prendre trop au sérieux !

LE JUSTICIER.

LE BILAN d'une Législature

Le mandat de la Chambre actuelle tire à sa fin. Le moment est venu de dresser le bilan de ses travaux et de se demander si elle a fait œuvre utile. Hélas ! on ne peut que répondre négativement à cette question ! Et cependant il serait vain de nier que le pays avait fondé sur la Chambre présente de grands espoirs ! Elle succédait en effet à la Chambre "bleu-horizon" élue dans la période d'ivresse de la victoire. Cette Chambre, dite du Bloc National, montra dès le début, son incapacité ; ses quelques tentatives de réformes ne furent que des actes anti-démocratiques au premier chef (Chiffre d'affaires, double-décimes, taxes indirectes, etc, etc...) Elle fut balayée par le courant populaire, qui, sur des promesses formelles du Cartel des Gauches confia le pouvoir à ce dernier.

Hélas ! nous sommes tombés de Charybde en Scylla ! La Chambre du Bloc National avait fait œuvre anti-démocratique ; la Chambre actuelle a fait pire encore ! Elle a suivi sa devancière dans ses errements en les aggravant.

Le gouvernement, ayant un besoin pressant d'argent, elle a établi pour 1927 seulement, 12 milliards d'impôts nouveaux, taxes indirectes pour la grande majorité, qui rendent la vie de plus en plus chère. On n'a pas pris "*l'argent où il était*", mais seulement chez les travailleurs, chez les salariés. Les gros revenus et les grosses successions ont été dégrevés de plus de 30 o/o, tandis que les revenus modestes et les successions moyennes ont été surchargés. La taxe sur le Chiffre d'affaires dont on avait promis la suppression par suite de son incidence "en cascades" sur le prix de la vie a été renforcée en bien des cas.

La loi sur les Assurances sociales a bien été votée, mais les crédits qu'elle exige faisant défaut, elle ne peut entrer en application avant plusieurs années. Du reste, les sacrifices qu'elle demande aux travailleurs, sont hors de proportion avec les avantages qu'elle leur concède ; c'est donc une œuvre vaine !

On nous avait promis aussi la suppression de cette justice d'exception que constituent les Conseils de guerre. On sait avec quelle sévérité ces magistrats d'occasion que sont les officiers traitent le pauvre petit soldat, qui, dans une minute d'oubli, laissé passer le délai pour rentrer à la caserne. Il va expier sous le brulant soleil d'Afrique la faute commise dans un moment de "cafard", et aussitôt regrettée. Les magistrats civils, plus humains et plus compétents que les militaires, apprécieraient plus sainement les fautes, et choisiraient mieux leurs sanctions.

Qu'avez-vous fait, Messieurs les Députés, du projet de loi comportant la suppression des Conseils de guerre ?

Alors, que reste-t-il des promesses

© VILLE DE SISTERON

formelles de la Chambre actuelle ? Aucune n'a été tenue ! Si les députés actuels ont fait la Réforme Electorale, c'est qu'ils étaient intéressés au premier chef ! Ah ! ils ne nous ont pas donné lors de la discussion de cette réforme, un bien beau spectacle. Il fallait les voir lors du découpage des circonscriptions, chacun proposant la suppression du canton " indésirable " et exigeant qu'on ajoutât le canton " favorable ". Les chiens se disputant autour d'un os ne font pas mieux. Ce n'est certes pas cette reforme, la seule qu'ils aient accomplie, qui les aura grandis dans l'esprit du pays.

Il ne reste donc rien, absolument rien à l'actif de la Chambre actuelle ; ou plutôt, si, il reste quelque chose : l'augmentation de l'indemnité parlementaire. Alors que le pays se débattait dans des difficultés financières inextricables, MM. les Députés ayant le pain et le couteau, se sont servis. Ils ont porté, d'un seul coup, leur indemnité de 27 à 45.000 francs. Les prolétaires aux salaires de famine apprécieront certainement ce geste ! D'autant plus que chacun se souvient de la façon dont le vote fut acquis. Sentant combien grande serait la colère du pays, contre ceux qui oseraient s'octroyer une augmentation semblable, les Députés votèrent à mains levées, de façon que les noms ne pussent pas figurer à l'Officiel ! Le tour était joué. La parole sera aux électeurs en mai prochain !

Quand on considère le travail négatif de cette chambre qui a su seulement augmenter son indemnité, on est tenté d'approuver cet humoriste, qui, paraphrasant la formule résumant les duels au pistolet, disait :

L'œuvre de la Chambre actuelle ? 45.000 balles sans résultat ! »

EMILE GALICI,
Docteur en Droit
Lauréat de la Faculté de Paris.
CONSEILLER GÉNÉRAL DES BASSES ALPES

ÉCHOS
de la semaine

Au nombre des raisons qui nous font aimer les mois d'août et de septembre, il faut inscrire la fermeture du Palais que l'ironie parisienne appelle le théâtre des Folies Bourbon.

Pendant ce laps de temps, trop court de l'avis général, on est au moins sûr que la sottise parlementaire ne ruinera pas ce qui reste d'ordre, de puissance et de richesse en notre malheureux pays.

Aussi n'est-il pas étonnant que le public regarde avec plaisir le départ des députés pour les champs et leur souhaite, du fond du cœur, un tardif retour.

Libres d'inquiétude, nous employons la trève des vacances à des essais de vie rurale ou à de subtils entretiens, au seuil de nos demeures, quand la ronde des heures ramène la fraicheur du soir.

Selon la tournure d'esprit que la nature nous a départie, les uns retracent l'odyssée d'une partie de chasse ou de pêche ; les autres, commentent les mouvements de l'Etat-Civil ; celui-ci persifle les modes féminines ; celui-là, débrouille l'écheveau des parentés obscures.

Cependant les conversations, sous l'influence de l'intérêt local, convergent peu à peu vers les questions d'actualité telles que la crise de l'Hôpital, l'entretien du cours Paul Arène, l'aménagement du champ de foire.

Chacun expose, à sa façon, la crise dont souffre l'hôpital et le rôle des personnages laïcs ou religieux qui ont paru sur la scène où qui y sont encore.

On discute les avantages et les inconvénients d'une laïcisation que personne n'a voulue et l'on remarque, non sans mélancolie, la part de la fatalité dans les moindres évènements de la vie.

Finalement on est d'accord pour souhaiter que l'harmonie règne à l'hôpital, comme au temps où la mère Agnès, obtenait sans peine l'obéissance du personnel et la collaboration des hospitalisés aux services de la maison.

Le cours Paul Arène est trop voisin de l'hôpital pour ne pas consacrer une courte méditation au gentil poète qui honore Sisteron et au culte qui lui est rendu.

On déplore l'irrévérence des enfants pour le nourrisson des muses et, avec autant de spontanéité, le médiocre empressement de toutes les municipalités à donner au buste de Paul Arène un cadre digne de son mérite.

On espère, toutefois, que le blâme adressé à notre Cité par le félibrige, dans le dernier numéro de Paris-Provence *fera comprendre ce qu'il convient de faire pour nous réhabiliter aux yeux des amis de la littérature provençale.*

Depuis la disparition des aires, le Pré de foire n'ayant plus d'affectation spéciale devrait concourir à l'embellissement de la ville et de l'existence des habitants.

Il est donc naturel d'imaginer la physionomie qu'il aura le jour où il sera peuplé de beaux platanes à l'ombre desquels les enfants prendront leurs ébats, sous le regard de leurs mères.

C'est pourquoi, on a le droit de voir dans les travaux en voie d'exécution, la promesse d'une plantation semblable à celle dont le maire Heyraud orna, en 1871, les cours de l'hôpital et du Collège alors chauves comme la main.

Ainsi s'écoulent nos loisirs, dans une atmosphère de parfaite tranquillité, en dépit des efforts des politiciens pour ranimer en nous la flamme de la plus vaine et de la plus folle des passions.

Tout à fait semblable à la toile inachevée de Pénelope, la Cité de nos rêves, s'effiloche à mesure que nous la bâtissons dans les sphères de notre imagination.

Ce n'est cependant pas une construction chimérique, car le rêve n'est pas seulement l'antécédent de la réalité ; il donne à l'avenir un air de nouveauté qui nous décide à l'affronter.

A. B

Rubrique des Mutilés

Une circulaire de M. Marin, ministre des pensions, en date du 9 Mars 1927, dispose que lorsqu'un titulaire de pension temporaire a vu, lors de la visite biennale normale, élever son pourcentage d'invalidité, sa pension temporaire, sous réserve qu'il s'agit de la même infirmité, n'en doit pas moins être transformée en pension définitive, à l'expiration de la période de quatre ans, sur le taux correspondant au dernier pourcentage constaté.

Circulaire du 9 Mars 1927 relative à la transformation des pensions temporaires en pensions définitives.

Le Ministre des pensions à MM. les Directeurs du service de santé ; à M. le Président de la commission consultative médicale.

Certains titulaires de pensions temporaires voient, lors d'une visite biennale normale, leur pourcentage d'invalidité évalué à un pourcentage plus élevé, et sont de ce fait, proposés pour une pension d'un taux supérieur à celui primitivement fixé.

Lorsque cette éventualité se produit à la fin de la deuxième période biennale, les commissions de réforme opèrent de deux façons différentes ;

Les unes estimant que pour motiver une pension définitive, une invalidité doit avoir présenté la même gravité pendant quatre années consécutives, proposent une pension temporaire, sans tenir compte du point de départ initial de la pension.

Les autres, considérant qu'en application de l'article 7 de la loi du 31 Mars 1919, la pension doit devenir automatiquement définitive après quatre ans, proposent une pension définitive.

Cette deuxième solution est la bonne.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien rappeler aux commissions de réforme qu'aux termes de l'article 7 de la loi du 31 mars 1919, et sous réserve qu'il s'agisse de la même infirmité, la pension temporaire est transformée en pension définitive de droit à l'expiration de la période de quatre ans, sur le taux correspondant au dernier pourcentage constaté.

Les commissions de réforme sont donc tenues de faire leurs propositions dans ce sens.

Pour le Ministre et par autorisation :
Le Conseiller d'Etat
Directeur du Contentieux :
VALENTINO.

RENTRÉE des CLASSES
— du 1er Octobre —

LIVRES SCOLAIRES

Cahiers « Sites des Alpes »
(papier de choix)
Papier à Lettre

Boites de Couleurs
Boites de Compas

Crayons de 1er Choix
Crayons de Couleurs

Sous-Mains et Cartables

Serviettes Cuir et Moleskine

Craie blanche et de couleur

— MUSETTES —
MALLES et MALLETTES

En vente
à l'Imprimerie - Librairie
PASCAL LIEUTIER
25, Rue Droite — SISTERON

Chronique Sportive
FOOT-BALL

La Commission invite tous les membres de la Société ainsi que les jeunes gens qui désireraient pratiquer le football sous les couleurs du *Sisteron-Vélo* à assister à la réunion qui aura lieu le lundi 12 septembre à 9 h. du soir au siège (Hôtel de la Mule Blanche) en vue de la formation des équipes pour la saison. Question urgentes à traiter. Présence indispensable de tous.

La Commission.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Avis aux Contribuables — M. le Controleur des Contributions Directes se tiendra à la disposition des contribuables à la Mairie : le jeudi 15 septembre, de 10 heures à midi et de 12 à 17 heures, et le vendredi 16 de 12 à 17 h.

Nos hôtes — Sisteron a eu l'honneur, au cours de cette semaine, d'abriter dans ses murs, pendant deux jours le citoyen Baron et M. Louis Andrieux. On sait que M. Andrieux est candidat aux prochaines élections législatives, quant au citoyen Baron, les journaux parisiens, toujours bien informés, nous apprennent qu'il pense sérieusem à lacher les électeurs des Basses-pes pour aller faire le bonheur Iserois. Peut-on ajouter foi à cette formation ? Oui, si on en croit les " dit ", qui, depuis jeudi circulent ville. M. Baron serait en effet v pour présenter son P. P. C. à amis et leur demander l'absolution p les bévues qu'il a commises, not ment portant à 45.000 francs l'ind nité parlementaire et en volant co le maintien des Ponts-et-Chaussé Sisteron.

On comprend aisément le désir M. Baron ! Châtelain de Pontcha (Isère) il tient à se rapprocher château de ses ancêtres, et y go dans les salles somptueuses et seig riales les douceurs du régime pa mentaire, s'il est réélu..,

---

Conseil Municipal — Le Co Municipal se réunira en séance pu que à la mairie ce soir samedi av 9 heures.

Concours de boules.

Demain dimanche se disputera d notre ville un grand Concours Ré nal de Boules organisé par la nou le Société bouliste "*Bouling club teronnais*". 1.400 fr. de prix seront tribués aux équipes gagnantes.

24 quadrettes se sont déjà fait i crire, surement le nombre sera p grand le jour du concours. Le d'inscription est fixé à 16 francs quadrette. Un concours de tir e pointage aura lieu ce jour là.

Casino-théâtre. *Tournée Côte d'A*

Nous sommes heureux d'anno pour demain une représentation t trale qui aura lieu au Casino avec spectacle, un drame en un acte J **Marie**, de Theuriet, une séanc Music-hall, et pour terminer, un gai : Le court-circuit, de Robier.

Des artistes de premier ordre c tribueront au succès de cette soir

---

A vendre, occasion, 4 **roues** m liques pour voiturette automobil

S'adresser au bureau du Journ

---

4 fr. l'heure, sans quitter ploi, travail agré 2 sexes. Ecrire Maison Savou 22, rue Tlemcem, Paris.

Ecoutez ceci :

Aucun embrayage progressif ne f tionne sans patiner, puisque c'es patinage qui donne ici la progress té. Or il n'y a pas de patinage s usure ; inévitable fatalité. Soyez c avares de vos embrayages. par co quent débrayer le moins souvent sible.

GARAGE

Avis de chasse.

M. Charamat informe les chass que la chasse est rigoureusement terdite dans ses propriétés de Mon ry et du Colombier situées dans la c mune d'Entrepierres.

Un préjugé de moi

Que de personnes, pensant ne ja guérir, continuent à souffrir des b ches et des poumons. Il suffit ce dant, pour éprouver un soulage immédiat et guérir progressive de faire usage de cette merveill Poudre Legras, qui calme instan ment les plus violents accès d'as catarrhe, essoufflement, toux de b chites chroniques. Une boite est e diée contre mandat de 3 fr. 75 (i compris) adressé à Louis Legr Boulevard Henri IV, Paris.

Le Tue-Mouche FLY-T et son pulvérisateur, est vente à la Librairie-Imprim LIEUTIER, Rue Droite,

© VILLE DE SISTERON

Crédit à l'Epargne.

C'est avec plaisir que nous apprenons à nouveau que l'Agence de Sisteron de cette intéressante société de Capitalisation a été favorisée au tirage mensuel du 2 septembre.

Le No 101.871 tarif D remboursable à 1.000 fr. à Mme Dusserre Marie à Sisteron.

Le No 109.486 tarif D est remboursable à 1.000 frs, à Mlle Imbert Constance à Bevons.

L'année 1927 est favorable à cette Agence.

CREDIT à L'EPARGNE

Fondé en 1886

Société de Capitalisation à forme mutuelle

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

La plus ancienne de toutes les Sociétés similaires

Exposition Internationale de Paris 1909 : Diplôme de Grand Prix.

Exposition Internationale de Strasbourg 1923 : Médaille d'Or.

Exposition Nationale de Nantes 1924 : Hors Concours.

Siège Social : En son immeuble : 11, Place Bellecour, LYON

Ses opérations permettent de constituer un capital de **1000** fr en **15** ans ; Versement **5** francs par mois ; tirages mensuels.

Pour renseignements et souscription s'adresser à M. **ESCLANGON** *Inspecteur Départemental, Rue Droite à* **Sisteron** *(B.-Alpes).*

MAIRIE DE CLARET

AVIS

Le Maire de la commune de Claret donne avis qu'en conformité des dispositions des articles 5, 6 et 7, titre II. de la loi du 5 Mai 1847, et en exécution du décret du 20 mai 1927, le plan parcellaire des terrains dont la cession est nécessaire pour les travaux d'assainissement des rues du village de Claret, déclarés d'utilité publique par le décret du 20 mai 1927, le dit plan indicatif des noms de chaque propriétaire, tels qu'ils sont inscrits sur la matrice des rôles restera déposé, avec le décret et les pièces du projet, à la Mairie, pendant huit jours consécutifs, à dater du 11 septembre jusqu'au 18 septembre 1927 inclusivement, de 10 heures à 14 heures, afin que tous les intéressés puissent en prendre connaissance et faire, s'il y a lieu, sur le procés-verbal qui sera ouvert à cet effet, telles déclarations qu'ils jugeront convenables.

Claret, le 6 septembre 1927.

P. le Maire.
L'adjoint délégué,
BONNARD.

DÉPOT — 28, Rue d'Enghien, 28. — PARIS

EN VENTE PARTOUT

LIQUIDATION GENERALE

avec rabais sur toutes marchandises à

L'HORLOGERIE-ORFEVRERIE
BIJOUTERIE BELLE

F. IMBERT, succesr

53, Rue Droite - SISTERON

OFFRE EXCEPTIONNELLE
BIDONS RECLAME

PEINTURE

40 kilos 80 francs
20 kilos 45 francs

Pour tonsa blanc et gris. Autres tons 90 et 50 francs. Récipient compris. Expédit. port dû. Paiement d'avance ou contre remboursement. Prête à l'emploi. Qualité garantie. Pour tous matériaux. Int. et Ext. Reprise si pas satisfaction. Notice, régérences et prix pour toute quantités. Etabl **UNIC-COLOR.** Service Z. F. 5 bis rue République, à PUTEAUX (pont Neuilly) Seine.

Etude de Me Guillaume **BUES**, et de Me Jean **ESMIEU**, notaires à SISTERON. (Basses-Alpes)

VENTE

aux

Enchères publiques

Le **Dimanche vingt-trois octobre** mil-neuf-cent-vingt-sept, à **quatorze heures**, en la salle de la mairie de **Sisteron**. Basses-Alpes, il sera procédé par le ministère de Me **BUES** et de Me **ESMIEU**, notaires à Sisteron, à la vente aux enchères publiques de l immeuble ci-après désigné, dépendent du domaine privé départemental.

LOT UNIQUE

Un grand BATIMENT d'habitation

et terrain clos attenant, constiuant l'hôtel désaffecté de la Sous-Préfecture de Sisteron, sis dans cette ville en bordure de l'ancienne route de Noyers, porté au cadastre et plan parcellaire de la commune de Sisteron sous le No 245p. de la section F, pour une superficie de quatorze ares.

Le bâtiment qui est composé d'un corps principal et de deux ailes, comprend, savoir :

Au rez-de-Chaussée, par rapport à l'ancienne route de Noyers : terrasse , entrée principale, grand vestibule central, six pièces, lieu d'aisande, deux entrées latérales, escalier principal et escalier de service donnant accés au premier étage :

Au premier étage : vestibule, salle à manger, grand salon, deux petits salons, bureau, une chambre avec cabinet de toilette, cuisine, office et lieu d'aisance ;

Au deuxième étage : couloir central, une grande chambre avec deux cabinets de toilette y attenants, deux autres chambres ; six pièces de différentes grandeurs, deux cabinets de toilette, lieu d'aisance.

Sous les combles : galetas et deux petites chambres,

Le jardin est attenant du côté du couchant au bâtiment sus-désigné ; il est clos par une enceinte murée et est aménagé en jardin anglais planté d'arbres d'agrément.

Mise à prix **cent-cinquante-mille frs.** ***150.000***

Pour tous renseignements et pour visiter les lieux s'adresser à Me Buès ou à Me Esmieu, Notaires chargés de la vente et dépositaires du cahier des charges.

BUES et ESMIEU.

Etude de Me Guillaume **BUES**, notaire à SISTERON (Basses-Alpes)

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le **Dimanche vingt-cinq septembre** mil-neuf-cent-vingt-sept, **à 14 heures**, en la mairie de **Valernes**, il sera procédé par le ministère de Me **Buès**, notaire à Sisteron, à la **vente aux enchères publiques**, des immeubles ci-après désignés situés sur le territoire de la commune de **Valernes**, et dépendant de la succession de M. **Alfred Joseph ANDRIEU**, en son vivant propriétaire-agriculteur demeurant à **Valernes**, y décédé le 14 Novembre 1924.

PREMIER LOT

un

DOMAINE RURAL

dénommé

Valauri, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, sols, cour, jardins, labours, près, bois, patures et terrains vagues attenants ou séparés, situés en divers lieux et quartiers et paraissant cadastrés sous les numéros suivants de la section B. : 41, 52, 53, 56 à 62 119, 120, 130, 132, 133, 143, 566, 571, 572, 573 p, 573 p, pour une superficie totale de vingt-quatre hectares, dix-sept ares, soixante centiares.

Mise à prix : **Douze-mille francs.** **12.000 frs.**

DEUXIEME LOT

Pré arrosable, au quartier *Le Roure*, paraissant cadastré sous le numéro 377 de la section A, pour une superficie de dix ares, soixante centiares.

Mise à prix **sept-cent cinquante francs.** **750 frs.**

TROISIEME LOT

Pré arrosable au quartier de *La Condamine du Moulin* paraissant cadastré sous le numéro 97 de la section E pour une superficie de 12 ares 80 centiares.

Mise à prix **neuf-cent cinquante francs.** **950 frs.**

Pour tous renseignements, s'adresser à Me BUES Notaire, dépositaire du cahier des charges.

ETAT-CIVIL

du 26 Août au 9 Septembre

NAISSANCES

Claire Aimée Gabrielle Blanc, Rue Deleuze.

Georges Raymond Pierre Manteller Rue de la Mission.

MARIAGES

entre Jean Henri Counquet, Sous-Officier à Montélimar et Valentine Régina Sophie Ervy s. p à Sisteron.

DÉCÉS

Néant.

HERNIE

Membre du Jury et Hors Concours

R.C. Seine 102.310

Grâce aux célèbres Appareils sans Ressort à

COMPRESSION SOUPLE

de **M. GLASER** le grand spécialiste de Paris, 44, Boulevard Sébastopol, la hernie, infirmité dangereuse, n'est plus désormais qu'un vain mot.

Devant de tels résultats, garantis toujours par écrit, les personnes atteintes de hernies doivent s'adresser à **M. GLASER**, qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils à

SISTERON 23 sept. Hôt des Acacias,
DIGNE, 24 sept. hôtel Boyer-Mistre.
FORCALQUIER Samedi 1er octobre de 9 h. à 3 h. Hôtel des Lices.

Nlle Ceinture Perfectionnée pour déplacement de tous organes. Traité de la Hernie, fc sur demande à M. GLASER, 44 Bd Sébastopol, Paris

Mieux qu'avec le Panama ou les Savons en paillettes !

NETTOYEZ ET REMETTEZ A NEUF VOS VIEUX VETEMENTS AVEC LA

KABILOXYNE

le seul produit qui nettoie la laine sans la retrécir enlève la graisse et les tâches sur tout tissus

1 fr. 50 le paquet

ENTRETENEZ VOS CHEVEUX FLOUS FINS ET LUSTRÉS AVEC LE

CHAMPOING EL-KEBIR

détruit les pellicules, fortifie les cheveux, assainit le cuir chevelu, facilite l'ondulation

1 fr. le Champoing

Droguerie P BERNARD
52, Rue Droite - SISTERON
PRODUITS DE LA KABILINE

En vente à la librairie Lieutier.

CONCOURS

100.000 Francs de Prix

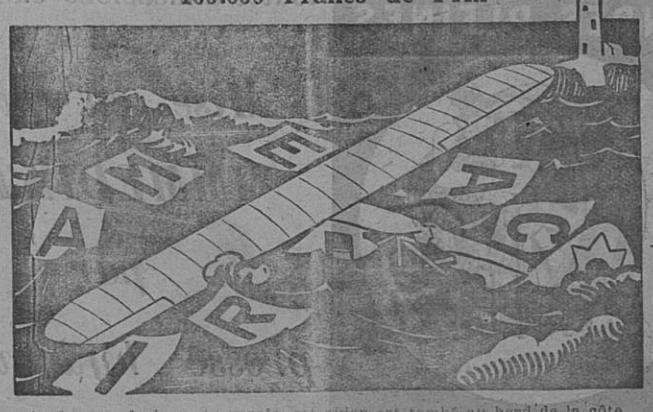

Après une glorieuse traversée, cet avion est tombé au bord de la côte. Dans cette chute, le fuselage portant son nom s'est déchiré et s'est dispersé en mer. En reconstituant ces lettres éparses, retrouvez le nom de cet avion glorieux !

Découpez ce BON et adressez-le aujourd'hui même, avec votre réponse, au

CONCOURS «Service A», 51, rue du Rocher, à PARIS

Joindre pour la réponse une enveloppe timbrée portant votre adresse.

60

© VILLE DE SISTERON

GARAGE CENTRAL

BUES FRERES

Automobiles et accessoires - Poids lourds - Tracteurs agricoles
Moteurs à explosion et électriques

Téléphone 18 — Place de l'Eglise — Adresse Télégraphique BUES autos, SISTERON

Automobiles CITROËN

les

plus solides

QUELQUES PRIX

TORPEDO B. 12	18.000 francs
TORPEDO B. 14	20.700 »
Conduite Intérieure	23.100 »
Conduite intérieure gr. luxe	24.600 »

les moins chères à l'achat, les plus économiques à l'usage

et les

CAMIONNETTES 1 TONNE

toutes carrossées à partir de 20.100 francs

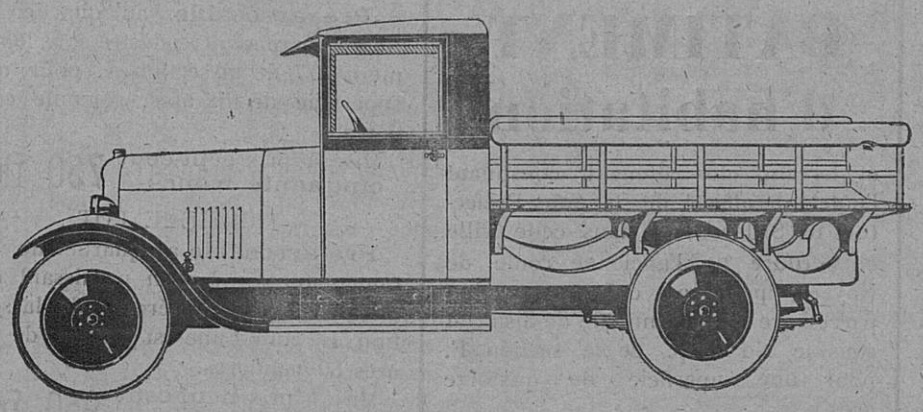

supplément pour conduite intérieure 600 francs

GRAND CHOIX DE CAROSSERIES

toutes les Citroëns sont munies de freins sur les 4 roues et les prix s'entendent avec accessoires

atelier Mécanique de Réparations

AVEC OUTILLAGE PERFFCTIONNÉ - AGENCEMENT MODERNE

Dépannage **Rapidité d'execution — Prix moderés** Remorquage

STOCK DE BANDAGES POIDS LOURDS

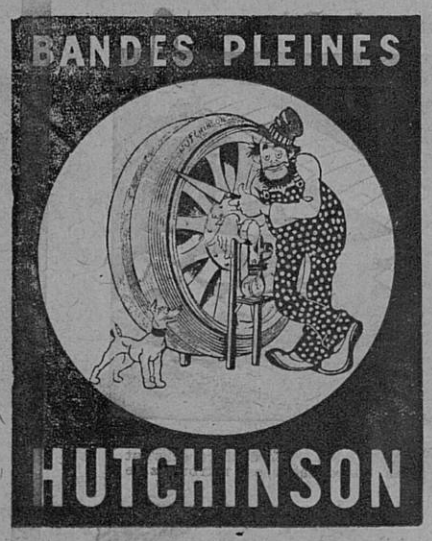

toutes dimensions en magasin

Mise en place IMMEDIATE par presse hydraulique

STOCK DE PNEUMATIQUES

Stock de Roulements à Billes et de Pièces de rechange de toutes marques

DEPOT DES BATTERIES DININ
charge d'accumulateurs

ESSENCES ET PETROLES
— gros et détail —
Dépositaires de DESMARAIS frères

AUTOMOBILES D'OCCASION 5 & 10 C. V.

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON